



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

AR PREFECTURE
006-210601233-20190711-13-DE
Recu le 18/07/2019



Saint-Laurent-du-Var 
PORTE DE FRANCE

PROJET D'ETABLISSEMENT

**ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
« LES MOUSSAILLONS »**

37 avenue Bailli de Suffren
06700 Saint-Laurent-du-Var

ADOPTE

PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 JUILLET 2019

1-Présentation de la structure ou du service**1.1- Identification du gestionnaire et de la structure****NOM DU GESTIONNAIRE** MAIRIE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

• **ADRESSE :** 222 Esplanade du Levant
06700 Saint-Laurent-du-Var

• **TELEPHONE :** 04 92 12 42 42

• **ADRESSE MAIL :** la collectivité peut être contactée via le formulaire de saisine présent sur le site internet: <https://www.saintlaurentduvar.fr>

NOM DE LA STRUCTURE : « Les Moussaillons »

• **ADRESSE :** 37 avenue Bailli de Suffren
06700 Saint-Laurent-du-Var

• **TELEPHONE :** 04 92 27 14 54

• **ADRESSE MAIL :** creche.moussaillons@saintlaurentduvar.fr

1.2- Nature de l'accueil

- Accueil collectif - Multi accueil
- Accueil collectif et parental (participation des parents à l'encadrement des enfants)
- Accueil familial (service d'accueil familial, crèche familiale)
- Accueil collectif et familial
- Autres :.....

1.3- Autorisations

- **Date de l'autorisation d'ouverture au public pris par le maire de la commune d'implantation:** 1996

- **Date et capacité de l'avis ou autorisation de création et de fonctionnement donné par le Président du Conseil départemental :**

- **Date :** 28/04/2017 (dernier avis)

- **Capacité :** 28

- **Age des enfants accueillis :** de 9 mois à 6 ans

2-Projet éducatif

2.1- Les valeurs portées par l'équipe de la structure pour garantir à l'enfant et sa famille un accueil de qualité,

L'éducation des enfants est plus que jamais devenue un enjeu majeur du développement social, économique et culturel de notre société en pleine mutation. Il est essentiel pour la commune de Saint-Laurent-du-Var d'offrir aux enfants un accueil de qualité permettant ainsi aux familles de concilier vie professionnelle et familiale en toute sérénité.

C'est pourquoi la politique Petite Enfance de la Commune de Saint-Laurent-du-Var se fonde sur une conviction forte : le nombre de place en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est tout aussi important que la qualité de l'accueil et la qualification du personnel. Dès le plus jeune âge, les enfants sont en effet déjà des citoyens à part entière à qui l'on peut apprendre à vivre ensemble.

Le projet éducatif de la commune de Saint-Laurent-du-Var est marqué par le souhait de contribuer à l'épanouissement de chacun dans le respect de soi-même et des autres.

Le projet éducatif de la commune s'articule ainsi autour de quatre axes et de plusieurs grandes valeurs.

- POUR LES FAMILLES :

Etablir une communication et une relation de qualité, dès l'accueil, afin de renseigner, d'échanger, d'accompagner les réels besoins des familles, au plus près de leur rythme. Ainsi des équipes pluridisciplinaires proposent des actions de soutien adaptées à leurs demandes. Des espaces d'accueil, d'écoute tels que le Relais Petite Enfance, les EAJE, le Pôle Handicap, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents et des Ateliers-Parents, leurs sont dédiés.

- POUR LES ENFANTS :

Garantir que les lieux d'accueil soient une source de plaisir car il est vecteur de l'épanouissement pour l'enfant (éducatif, physique, psychoaffectif).

Faire confiance à l'enfant en le laissant libre de se mouvoir, de découvrir, d'expérimenter, en respectant ses besoins et en l'accompagnant dans son développement.

- POUR LES PROFESSIONNEL(LE)S :

L'équipe bénéficie de formations régulières tout au long de sa carrière. Le savoir-faire, le savoir-être sont valorisés à travers la reconnaissance des qualités et des compétences. La communication bienveillante permet de développer la transversalité en équipe de façon élargie, clarifie les missions et rôles de chacun pour tendre vers le bien-être au travail.

- POUR LES PARTENAIRES :

Favoriser les liens, travailler en réseau, partager des valeurs communes, afin de mettre en place de nouveaux projets et/ou de maintenir ceux existant.

3-Projet social

3.1-Les caractéristiques de l'environnement

3.1.1- Implantation de la structure

La ville de Saint-Laurent-du-Var est une commune balnéaire d'environ 29 000 habitants située à proximité de la ville de Nice dans les Alpes-Maritimes.

La commune de Saint-Laurent-du-Var a mené au cours de ces dernières années une politique axée sur le développement des services de proximité pour le bien-être des familles. Saint-Laurent-du-Var est une ville qui a su, malgré la proximité de la ville de Nice, préserver sa qualité de vie, son environnement et son identité. Son dynamisme et la qualité de services rendus à la population en direction de l'enfance et de la jeunesse sont reconnus.

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (accueils collectifs, service d'accueil familial), le Relais Petite Enfance, le Pôle Handicap, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents composent le service municipal Pôle intermédiaire Petite Enfance qui fait partie du Pôle Qualité des Services aux Habitants et aux Familles de la commune de Saint-Laurent-du-Var. Près de 100 agents œuvrent au quotidien pour le bien-être, la sécurité, l'épanouissement, le bon développement physique et affectif des enfants, selon le rythme propre à chacun et dans le respect de la vie en collectivité.

170 Assistantes maternelles privées, trois micro-crèches privées et un jardin d'enfants associatif financé par la Collectivité Territoriale viennent compléter l'offre d'accueil sur le territoire Laurentin.

La commune compte également :

- 9 écoles maternelles
- 10 écoles primaires
- 2 collèges
- 7 équipements sportifs (gymnases, dojo, piscine, terrains de sport, parc des sports)
- 20 équipements culturels (BCD, animathèques, bibliothèque associative, conservatoire de musique et d'art dramatique, théâtre, espace Grapelli)
- 39 associations sportives et culturelles
- 7 services de santé (Planning familial, clinique Arnault Tzanck, professions libérales, maisons de retraite et foyer des anciens du CCAS)
- des services médico-sociaux (CCAS, PMI, MSD)
- des services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans (Mission locale, Centre social, point d'écoute jeune, ADEL)

3.1.2- Les caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population

La Commune compte :

- 1906 enfants de moins de 6 ans
- 1300 enfants de moins de 4 ans.

Le taux d'activité des parents d'enfants de moins de 6 ans est de 72 %, taux supérieur à la moyenne Départementale qui est de 64.2%.

3.2- Intégration de la structure dans son environnement

La mise en place d'une politique jeunesse est une priorité pour la commune de Saint-Laurent-du-Var qui a construit un projet global sur l'ensemble du territoire. Cette politique volontariste est menée avec cohérence en prenant en compte la diversité de son territoire, la volonté d'offrir une qualité de service remarquable tout en garantissant l'égalité d'accès. L'objectif de la commune est de faciliter la vie des familles tout en contribuant à l'épanouissement de l'enfant. La conciliation de la vie professionnelle et familiale est une priorité.

Afin de suivre au plus près les besoins des familles, la Commune de Saint-Laurent-du-Var a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, une Convention Territoriale Globale, qui au travers d'un diagnostic partagé du territoire, maintient, actualise ou développe ses actions.

Ainsi la politique jeunesse de la commune s'articule autour de plusieurs axes :

- l'accueil de la petite enfance à travers le Contrat Enfance-Jeunesse,
- l'animation péri-scolaire et extra-scolaire à travers le Contrat Enfance-Jeunesse,
- 19 écoles maternelles et primaires accueillant environ 2700 enfants reçus dans des bâtiments communaux conçus et entretenus pour le meilleur confort des élèves et des enseignants et une restauration de grande qualité,
- une offre sportive et culturelle dynamique, diversifiée et accessible à tous,
- une politique sociale active permettant de maintenir le lien social et combattre les inégalités,
- une politique d'animations permettant au plus grand nombre de profiter d'un large éventail d'activités,
- un secteur associatif très riche.

3.3- Modalités d'accès aux enfants des familles connaissant des difficultés

En application des dispositions du sixième alinéa et de l'article L.214-2 et de l'article L.214-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles et des alinéas 1 et 2 de l'article L.2324-1 du Code de la Santé Publique la commune de Saint-Laurent-du-Var a mis en place des actions en faveur de l'intégration sociale et professionnelle permettant ainsi aux enfants bénéficiaires de certaines prestations sociales de bénéficier d'un mode d'accueil. La commune accompagne ainsi les parcours d'insertion sociale et professionnelle afin de faciliter une reprise d'emploi, la création d'une activité ou la participation aux actions d'accompagnement qui leur sont proposées.

Les accueils occasionnels et d'urgence sont possibles dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Commune.

Un accueil est occasionnel lorsque les besoins sont ponctuels et non réguliers. L'enfant est connu de l'établissement (il y est inscrit et l'a déjà fréquenté) et nécessite un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

AR PREFECTURE

006-210601233-2019 07 11-13-DE
Reçu le 16/07/2019

L'accueil d'urgence permet de répondre à un événement qui n'aurait pas pu être anticipé par les responsables légaux de l'enfant, lorsque l'enfant n'est pas déjà inscrit dans un des Etablissements d'Accueil de Jeunes enfants. Il est soumis à l'accord du comité d'urgence qui évalue le caractère urgent de la situation. L'accueil est temporaire et limité à 2 semaines renouvelables une fois.

4- Compétences professionnelles mobilisées**4.1- L'organisation du personnel****4.1.1- Descriptif de l'équipe**

Fonction	Qualification	Durée de travail hebdomadaire sur la structure (en ETP) ¹
Direction	1 EJE	1 ETP
Adjoint	1 Auxiliaire de Puériculture adjointe	1 ETP
Personnel encadrant	5 Auxiliaires de puériculture 1 agent CAP Petite Enfance	5 ETP 1 ETP
Autres	1 agent technique 1 IDE	1 ETP 0.23 ETP

Les équipes pluridisciplinaires sont mobilisées au quotidien dans les établissements d'accueil de la petite enfance pour assurer l'accueil, le soin, le développement et le bien-être des enfants.

+ Le Directeur (trice) d'Etablissement

Ses principales missions sont :

- Assurer l'application du présent règlement de fonctionnement
 - Assurer le bon fonctionnement de l'établissement
 - Assurer l'hygiène et la sécurité au sein de la structure en respectant les réglementations en vigueur (veille sanitaire, organisation et contrôle des soins, organisation du nettoyage des locaux et contrôle, prévention des maladies, formation de l'équipe au niveau de l'éducation sanitaire et sociale..).
 - Garantir la qualité de l'accueil des enfants en lien avec leurs familles (participation à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement..).
- Elle organise l'accueil des enfants en situation de handicaps en partenariat avec l'équipe soignante de l'enfant, le médecin attaché aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, la famille et la référente du Pôle Handicap avec la mise en place d'un Projet d'Accueil Individuel et spécifique.

¹ La valeur équivalent temps plein (ETP) est déterminée en fonction du statut ou de la convention collective applicable au salarié.

- Garantir la bonne gestion administrative et financière de la structure
- Animer et coordonner les équipes autour du projet d'établissement (gestion des ressources humaines en lien avec le Pôle intermédiaire Petite Enfance et le Pôle Ressources Humaines, définition des besoins de la structure et des compétences associées, élaboration des fiches de poste, évaluation de la qualité du travail des agents, organisation de l'intégration et de la formation des nouveaux agents et du remplacement des personnels absents tout en respectant la législation en vigueur).
- Favoriser les relations avec les différents partenaires institutionnels : directeur/directrice du Pôle Intermédiaire Petite Enfance, services municipaux partenaires (service des sports, cadre de vie, animation ...), Conseil Départemental des Alpes-Maritimes avec le service de la Protection Maternelle Infantile, Maison des Solidarités Départementales, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, écoles maternelles, Service d'Education Spéciale et Soins à Domicile... .
- Organiser l'accueil et la prise en charge des différents stagiaires (élèves infirmiers, élèves puéricultrices ou auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, élèves en formation de psycho-analyste en thérapies brèves ou en psycho-analyste clinicien, travailleurs sociaux, CAP Accompagnement Educatif petite enfance, élèves des classes de 3ème et de seconde:....).

Lorsque le Directeur/Directrice de l'établissement est titulaire d'un diplôme d'Etat d'éducateur/éducatrice de jeunes enfants, il doit lui être adjoint la collaboration d'un(e) infirmier(e) ou d'une puéricultrice diplômée d'Etat à raison de 4 heures par semaine par tranche complète de 10 enfants accueillis pour assurer la veille sanitaire, l'organisation et le contrôle des soins, la prévention des maladies et la formation de l'équipe au niveau de l'éducation sanitaire et sociale.

+ Le Directeur (trice) Adjoint(e)

Dans l'ensemble des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, le directeur/directrice est assisté(e) par un adjoint/e qui le seconde et le remplace lors de ses absences. Ses horaires sont déterminés, en accord avec le directeur/directrice, de façon à ce que l'un/e ou l'autre soit présent/e lors de son absence.

En cas d'absence simultanée, une continuité de la fonction de direction a été mise en place dans chaque établissement selon l'article R 2324-30 du Code de la santé publique qui précise que « les établissements et services d'accueil élaborent un règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou du service, et notamment :

- les modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction ».

La collectivité de Saint-Laurent-du-Var, gestionnaire de plusieurs Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant se doit de prendre les dispositions nécessaires pour que la continuité de la fonction de direction soit assurée en permanence dans chaque établissement.

Assurer la continuité de la fonction de direction signifie :

- organiser la délégation des responsabilités pendant l'absence du directeur/directrice de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, la prise de décisions,
- définir les procédures à mettre en œuvre en fonction de situations définies à l'avance.

La personne chargée de la continuité de direction désignée à ce moment-là doit être un(e) professionnel(le) diplômé(e) et ayant le plus d'ancienneté dans la structure. Elle est garante de la prise en charge des responsabilités du Chef d'Etablissement. Il s'agit notamment de l'accueil et de l'encadrement des enfants dans le respect des normes réglementaires, de l'encadrement et de la gestion de l'équipe, de la surveillance sanitaire des enfants, de l'accueil des familles, de la gestion administrative de l'équipement. Elle s'appuie sur les différents protocoles, le projet éducatif de l'établissement, le présent règlement de fonctionnement.

† Les Educateurs (trices) de Jeunes Enfants Diplômé(s) d'Etat

Leurs missions sont :

- participer au bon fonctionnement de la structure, contribuer à l'élaboration du projet éducatif et pédagogique, encadrer le personnel sur le plan pédagogique, accueillir et encadrer les élèves des écoles professionnelles, développer le savoir-être et le savoir-faire des personnels auprès des enfants, veiller à la sécurité, à la santé et au bien-être des enfants, impulser la mise en place d'activités pédagogiques, participer aux ateliers pédagogiques, accompagner les responsables légaux dans la co-éducation de leurs enfants en fonction des situations et des questionnements, repérer les enfants en difficulté.

† Les Infirmière(s) Diplômé(e)s d'Etat

Ses missions sont :

- veiller à la santé des enfants, se charger de leur suivi médical et vaccinal, se charger de la mise en place du Protocole d'Accueil Individualisé, veiller à l'application des règles d'hygiène, impulser la mise en place d'activités pédagogiques, participer aux animations et aux ateliers pédagogiques, accompagner les responsables légaux, repérer les enfants en difficulté.

† Les Auxiliaires de Puériculture

Leurs missions sont :

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique, observer, évaluer les besoins de l'enfant, transmettre aux responsables légaux les informations liées à leur enfant, aider au développement et à son autonomie, animer les ateliers pédagogiques pour son éveil et bien être, aménager l'espace de l'enfant, mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité dans l'environnement de l'enfant.

† Les agents aidant à l'encadrement des enfants (titulaires d'un CAP Petite Enfance ou CAP d'Accompagnement Educatif Petite Enfance)

Ses missions sont :

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique, transmettre aux responsables légaux les informations liées à leur enfant, aider à l'encadrement des enfants, répondre aux besoins quotidiens de celui-ci, aider à son développement et à son autonomie, participer à l'éveil des enfants, entretenir et nettoyer les locaux et le matériel, entretenir le linge, participer à la définition, à la rédaction et à l'application des protocoles d'hygiène et de désinfection, participer au suivi des commandes des produits d'entretien.

† Les Agents d'entretien

Ses missions sont :

- prendre en charge le suivi des commandes des produits d'entretien, évaluer les besoins, réceptionner les marchandises, entretenir le matériel et les locaux en application des normes HACCP, gérer le stock de linge, aider à la préparation des collations et goûters et aider dans les services en cas de besoins

† Cuisinier/cuisinière

Ses missions sont :

- superviser et assurer la préparation des repas quotidiens, rechercher la manière d'améliorer la qualité de la prestation, garantir la répartition équitable des repas, appliquer les règles d'hygiène et la méthode HACCP, et aider dans les services en cas de besoins.

† Lingère

Ses missions sont :

- confectionner le linge, l'entretenir, veiller au bon fonctionnement des machines, gérer les stocks et aider dans les services en cas de besoin.

† Les Assistant(e)s Maternel(le)s

Les assistant(e)s maternel(le)s sont agré(é)s par le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. Ils/elles suivent une formation obligatoire de 120 heures dans les deux années qui suivent l'obtention de leur agrément, ainsi qu'une formation aux gestes de premiers secours (PSC1). Les assistant(e)s maternel(le)s de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant familial sont recruté(e)s et rémunéré(e)s par la commune de Saint-Laurent-du-Var. A leur domicile, les assistant(e)s maternel(le)s mettent tout en œuvre pour assurer quotidiennement la sécurité, le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant accueilli. Ils/elles assurent l'organisation de jeux et activités sous leur surveillance ainsi que des sorties régulières.

L'assistant(e) maternel(le) ne doit jamais laisser seuls les enfants dont il/elle a la responsabilité, ni les confier à d'autres personnes, même provisoirement; sauf à un(e) autre assistant(e) maternel(le) du Service d'Accueil Familial ou à un agent de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant auquel il-elle est attaché(e) et après en avoir informé le/la directeur(trice) de l'établissement.

4.1.2 Modalités de coordination interne et externe

Des réunions de personnels au sein de l'établissement sont régulièrement organisées
Des réunions de coordination avec toutes les équipes de direction relevant du Pôle Intermédiaire Petite Enfance ont lieu tous les mois.

Des réunions de tous les responsables de service, chargés de mission, ont lieu au sein du Pôle Qualité des Services aux Habitants et aux Familles.

Des réunions de projets Inter-services peuvent également avoir lieu.

4.1.3- Organisation des temps de professionnalisation

- Un plan de formations, élaboré sur 3 ans, tient compte des projets et besoins du service mais également des demandes individuelles des agents.
- Des analyses de pratiques, animées par des psychologues ont lieu tous les 2 mois environ.
- Les agents s'engageant dans une Validation des Acquis de l'Expérience sont accompagnés dans leurs démarches.

4.1.4- Intégration et suivi des stagiaires

Des étudiants peuvent être accueillis dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant pour y accomplir des stages. Pendant le stage, les étudiants restent sous la responsabilité et à la charge de leur centre de formation selon les modalités définies dans les conventions de stage. Les stagiaires sont placés sous l'autorité du directeur/directrice. Ils doivent s'intégrer au fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant. Les stagiaires ne sont pas comptés dans l'effectif assurant l'encadrement des enfants.

4.2- Le recours à des intervenants extérieurs

Un médecin est attaché aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

Il intervient par vacation selon les besoins.

Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale, des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie. Il définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence, assure des actions d'éducation et de promotion à la santé. Il assure également que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement selon l'article R2324-39 du Code de la Santé Publique. Il intervient dans la prise en charge des enfants en situation de handicap et assure leurs suivis en lien avec l'équipe du Pôle Handicap et les familles

Un(e) psychologue

Il/elle intervient auprès des équipes pour des analyses de pratiques, environ 2h tous les 2 mois. Ses missions sont :

- Accompagner les équipes face à des questionnements rencontrés dans la prise en charge d'un enfant, dans l'accompagnement d'une famille ou dans le travail d'équipe,
- Aider les professionnels à analyser certaines situations conflictuelles ou non qui leur pose question,
- Contribuer à la professionnalisation des équipes.

AR PREFECTURE

006-210601233-20190711-13-DE
Reçu le 18/07/2019

- Aider les professionnels en leur apportant des outils de réflexion et de communication, et des pistes de travail.

Un(e) psychologue de L'ARPAS

Il/elle intervient pour animer le « Café des parents ». Ce temps convivial, inscrit dans les actions parentalité, permet aux familles d'échanger avec le/la psychologue sur les sujets qui les préoccupent. Ces rencontres ont lieu environ une fois par trimestre.

D'autres intervenants extérieurs peuvent intervenir au sein des établissements (association, autres agents municipaux, bénévoles...) selon les projets de la structure

5- Définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service

Les responsables légaux sont nos partenaires privilégiés.

La qualité d'accueil de l'enfant est au centre des préoccupations de toutes les équipes ainsi que le soutien à la parentalité. En effet c'est dans la co-éducation que les responsables légaux et l'équipe des structures d'accueil s'inscrivent. La relation de confiance qui s'instaure entre les responsables légaux et les membres de l'équipe est la clef d'un accueil réussi pour l'enfant. De la même façon que toutes les compétences des différents membres de l'équipe sont recherchées, celles des responsables légaux sont aussi prises en compte.

Les moyens mis en place pour accueillir les responsables légaux sont :

- réunion de pré- rentrée ;
- organisation de réunions (trimestrielles ou à thème) : temps d'échanges entre les responsables légaux et entre responsables légaux et professionnel(le)s (informations partagées, orientation).
- cahier de transmission où les professionnel(le)s notent les informations communiquées par les parents et les observations faites sur la structure en respectant le secret professionnel et la discrétion professionnelle ;
- affichage de toutes les informations pour les responsables légaux (panneau à l'entrée de la structure d'accueil) ;
- proposition aux responsables légaux de participer à certaines sorties ou événements festifs, selon les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
- mise en place de cafés, goûters, avec la présence de tous(tes) les professionnel(le)s de la structure pour permettre à chacun d'avoir des échanges privilégiés avec la ou les professionnel(le)s de son choix.

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant mettent en place des actions de soutien à la parentalité afin :

- de permettre aux familles de verbaliser les difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants ;
- de travailler en partenariat et concertation avec les services de Protection Maternelle Infantile et d'aide à l'enfance ;
- d'observer le comportement de l'enfant et les interactions au sein du groupe ;
- de mettre en place un protocole individualisé pour accueillir dans les meilleures conditions les enfants en situation de handicap.

6 - Projet Pédagogique

« Le projet d'établissement est une photo aérienne des EAJE de la commune. Le projet pédagogique est une observation précise d'un des éléments de cette photographie. Une sorte de loupe avec laquelle on cerne le sujet pour pouvoir l'analyser dans son contexte global. C'est l'analyse des pratiques. Il permet aux professionnelles de poser leurs pratiques et d'en comprendre les enjeux » Christine SCHUHL. Réaliser un projet d'accueil pour la petite enfance

Il fédère les équipes.

6.1 – L'accueil

Accueillir : aller à la rencontre de l'autre, l'écouter, l'informer, le respecter, le sécuriser, l'accepter dans sa différence, travailler en collaboration.

La bienveillance, c'est le respect de l'enfant mis en actes, c'est donc respecter l'enfant en lui donnant les moyens d'être sujet-désirant et acteur de sa vie, en le considérant comme une personne en devenir, un interlocuteur que l'on accueille, auquel on s'adresse et avec lequel on se comporte avec respect psychique, physique et affectif. C'est respecter son développement, ne pas brûler les étapes.

« Ici il y a des enfants et des adultes qui cherchent le plaisir de jouer, de travailler, de parler, de penser et d'inventer ensemble » Loris Malaguzzi

Le temps d'accueil :

- * Pour un parent, l'objectif est de se sentir reconnu et écouté
- * Pour l'enfant, il correspond à la stabilité relationnelle entre le parent et le professionnel (qui l'autorise à quitter l'un pour retrouver l'autre sans équivoque).
- * Pour le professionnel, c'est apprendre à décoder ce qui se joue dans ces moments-là, de manière à apporter les meilleures réponses possibles.

Au sein de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « LES MOUSSAILLONS »

Après la pré-inscription qui s'établit en Mairie de Saint-Laurent-du-Var, auprès du Relais d'Accueil Petite Enfance, et de la décision de la commission d'admission, a lieu la première rencontre au sein de l'Etablissement.

Une réunion d'informations est organisée (début juillet) dans l'EAJE « les Moussailons ». Les nouvelles familles ainsi que celles ayant déjà passées une année au sein de l'établissement, rencontreront l'équipe pour une présentation de l'établissement.

Après avoir convenu d'un rendez-vous, un entretien individuel avec la direction permet de réaliser le contrat d'accueil. Au cours de cet échange l'adaptation de l'enfant à la crèche est planifiée.

6.1.1 - L'adaptation

C'est un accueil progressif et personnalisé de la famille et de l'enfant. Tout au long de celle-ci une professionnelle référente se rend disponible afin de créer un climat de sécurité affective. Les parents s'approprient les lieux pour créer du lien.

A titre d'exemple :

- le premier jour la référente accueille l'enfant et sa famille, pendant 1 heure. Moment d'échange privilégié afin de connaître les habitudes de leur enfant (fiche de liaison)
- le deuxième jour, le parent reste ½ h avec son enfant puis il le confie à la référente 1h00
- le troisième jour, l'enfant est accueilli 2h, son parent a la possibilité de lui donner le repas au sein de l'établissement.
- le quatrième jour, l'enfant passe une petite matinée au sein de l'établissement, mange et retrouve son parent après le lever de sieste.

6.1.2 - L'accueil le matin

Dès 8h00, les enfants et leur famille sont accueillis dans les services respectifs. Des jeux libres, dans différents espaces modulables, sont à la disposition des enfants et des familles.

Parallèlement une professionnelle se rend disponible par le regard et l'écoute pour retranscrire les informations utiles au bon déroulement de la journée. Elle s'informe du sommeil, de l'appétit, de l'humeur et de l'état de santé de l'enfant. Ces transmissions permettent la prise en compte de celui-ci dans son individualité domicile-crèche. Les informations recueillies sont partagées ensuite avec le reste de l'équipe.

Au cours de la journée, où se joue la séparation, l'enfant est accueilli et accompagné au début des temps particuliers comme la collation, les ateliers, le repas, la sieste....

6.1.3 - L'accueil des familles en fin de matinée ou en fin de journée

Pour les enfants, c'est un repère dans le temps, un rendez-vous avec leurs pairs, qui annonce les retrouvailles avec leurs parents.

Dans un espace et un moment privilégiés, les professionnel(les) informent les parents sur le déroulement de la journée : les petites anecdotes, les différents ateliers ou activités découvertes. Les temps forts sont relatés. Puis, vient le moment de se dire "Au revoir".

6.1.4 - Accueillir un enfant en situation de handicap ou atteints de maladie chronique

La loi du 11 février 2005, après avoir défini le handicap comme « toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération de ses fonctions essentielles » affirme le droit de cette personne à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale en vue de l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens.

L'enfant est une personne pour laquelle il faut mettre en place les moyens de développer son potentiel, ses compétences, ses acquis suivant un triple volet : social, médical et pédagogique.

La loi vise à assurer l'accès de l'enfant aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre de vie ordinaire.

L'équipe de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant met en œuvre un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) qui est une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant.

Ce projet d'accueil entraîne l'équipe à le découvrir, à le connaître et ainsi à l'aider à se développer, à communiquer tout en garantissant son autonomie. L'équipe crée du lien avec la référente Pôle Handicap de la commune.

Accueillir un enfant en situation de handicap est pour lui source de nouvelles stimulations, nouvelles rencontres. Il bénéficie d'un accompagnement adapté, il est reconnu individuellement. Comme tout autre enfant, il aime jouer, rire. Il a des désirs, des besoins physiques, physiologiques et affectifs. La famille se sent également soutenue, moins isolée. Les progrès et les réussites de l'enfant sont transmis aux parents pour soutenir une image d'individu doué de compétences. Il permet aussi aux enfants valides de vivre la différence.

La liaison s'établit entre le C.A.M.P.S (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), la P.M.I (Protection Maternelle Infantile) et la direction de l'Établissement Petite Enfance, la famille et l'enfant.

6.1.5 - Accueillir les stagiaires

Au sein de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant « Les Moussaillons », une auxiliaire de puériculture est l'agent référent des élèves stagiaires. Elle les accueille avec l'équipe de direction, les accompagne individuellement tout au long de leur stage dans leur démarche professionnelle. Une écoute particulière leur est donnée afin que celles-ci puissent mener à bien leurs projets.

Lorsqu' une stagiaire arrive, elle est présentée au groupe d'enfants. Elle est invitée à prendre un temps d'observation, d'au moins deux jours. Ce temps permet de comprendre quel est le sens des missions, de connaître les enfants et de permettre à ces derniers de se familiariser avec "ces" nouveaux visages.

Puis, elle participera aux différents moments de la journée qui correspondent aux besoins de l'enfant (repas, hygiène, sommeil, jeux...), toujours en collaboration avec une professionnelle. L'objectif de cet accueil est de transmettre nos compétences mais également de créer un échange et d'avoir un regard extérieur sur nos pratiques professionnelles.

C'est donc un enrichissement pour les enfants, l'équipe et les stagiaires.

6.2 - Les transmissions

La transmission constitue la clef de voûte de la relation que les parents et professionnel(le)s construisent autour de l'enfant. Il peut s'apparenter à un temps pour communiquer. La juste posture pour tout dire sans en dire trop. L'essentiel est de donner de l'attention avec intention à chaque famille.

La qualité des transmissions est un véritable enjeu pour les familles et le professionnel(le)s

Envers les familles

- Premier repère de la journée
- Mieux connaître l'enfant en suivant l'évolution de celui-ci, en prenant du recul sur le développement et en ayant un regard complémentaire au leur
- Continuité du lien entre le domicile et l'EAJE et inversement

- Transition où le parent passe le relai
- Temps d'échanges, c'est donc oser dire, s'informer, poser des questions, évoquer des difficultés et changements
- Rassurer les familles, baser des relations d'échanges sereines entre famille et professionnel(le)s, favoriser un climat pour des relations bienveillantes et non jugeantes
- Valoriser les compétences de l'enfant

Entre professionnel(le)s :

- Communiquer de façon constructive, bienveillante, non jugeant et co apporter des solutions
- Travail avec fluidité, améliorer le plaisir et la motivation. Eviter les relations toxiques
- Assurer la continuité tout au long de la journée pour la prise en charge des besoins de l'enfant et sa famille

Divers outils peuvent être utiles pour favoriser des transmissions de qualité

- Développer une observation fine et individuelle d'un fait, en verbalisant par exemple les interactions de l'enfant avec ses pairs ou et adultes, le développement du langage, les acquisitions (habillage, change debout, volonté de s'asseoir sur les toilettes) de la motricité fine et globale, du cognitif, formuler l'information du vécu émotionnel de l'enfant, la particularité du repas et du sommeil etc..
- Choisir le bon moment pour dialoguer
- Penser à un espace, plus ou moins intime
- Savoir parler avec le « JE » être crédible, transparent, factuel
- Savoir écouter pour que l'autre écoute
- Trouver une solution par la négociation, gagnant - gagnant,
- Donner des marques d'attention avec sincérité
- Juste posture et distance vis-à-vis des familles et professionnel(le)s
- Du côté professionnel, noter tout au long de la journée les observations, s'appuyer sur des outils professionnels de communication (oral et écrit-feuille de transmission)
- Instaurer des moments privilégiés pour la relation tels que les festivités, la semaine nationale de la petite enfance, la grande lessive, les ateliers comptines, le mai des arts, la fête de la musique etc.. Ces moments permettent de se rencontrer dans un autre contexte que celui de l'accueil de l'enfant

Finalement, l'attention des professionnel(le)s peut être comparée au zoom d'une caméra, avec une réelle volonté d'observer un enfant.

Les transmissions sont indispensables, en effet chaque parent est unique et communiquer avec eux est un travail sur-mesure, à la carte, car leurs attentes varient d'une personne à l'autre et d'un jour à l'autre.

6.3 - Le Jeu

On peut appeler « jeu » toute activité dont le seul objectif est le plaisir et l'exploration. Le jeu aide le tout-petit à accéder au « Je ».

« Les enfants ont à leur disposition des objets permettant de provoquer une activité qui répond à leur besoin de grandir. Au début, l'enfant explore puis il joue. » Emmi PIKLER

Le jeu est omniprésent dans la vie de l'enfant. Il est pour lui une fonction essentielle de sa vie, il favorise son développement et son épanouissement.

Selon D. WINNICOTT (psychanalyste) « c'est sur la base du jeu que s'édifie toute l'existence expérimentelle de l'homme ». Le jeu favorise les explorations, les inventions, les connaissances, les acquisitions. C'est par le jeu que l'enfant grandit, se construit. Il élabore des stratégies.

Les lieux de vie au sein de l'Établissement d'Accueil du Jeunes Enfants « Les Moussaillons » ont été aménagés en espaces de jeux où l'enfant peut évoluer selon ses besoins. L'organisation du rythme de la journée est pensée pour que l'enfant puisse alterner entre jeux libres et ateliers.

Le jeu est essentiel pour l'enfant, il lui permet de :

- Prendre du plaisir
- Développer l'imaginaire
- Se projeter, inventer
- Agir sur son environnement,
- Découvrir l'univers qui l'entoure, lui permettre de construire son identité et son intégration dans la société.
- Favoriser les interactions
- Développer ses 5 sens, l'enfant va pouvoir progressivement mobiliser ses ressentis, ses émotions. La réponse de son environnement social et des adultes vont favoriser la gestion, la compréhension de ses éprouvés.
- Dédramatiser des situations pour mieux les appréhender

« Dans son jeu, l'enfant exerce ses sens et les premiers éléments de sa pensée ainsi que sa force physique et force intellectuelle » .Frédéric FROËBEL

Dans L'Établissement d'accueil du Jeune Enfant Les Moussaillons, l'équipe privilégie une place importante au jeu, pour se faire, il est nécessaire de

- Trouver le bon équilibre entre la présence de l'adulte, le nombre d'enfants et les ressources matériels-espace et jouets
- Encourager
- Construire sa sécurité affective
- Organiser une activité rangement
- Aménagement de l'espace, il évolue toute l'année. (Les espaces jeux deviennent intéressants dès 15-18 mois quand les jeux se complexifient et que les interactions entre enfants se développent)

- Environnement rassurant, sécurisant et structurant
- Type de jeux selon l'âge, jeux moteurs, symboliques, sensoriels, manuels ou autres (livres, comptines, Kamishibai, sorties, jardinage, pâtisserie, etc.)
- Mise à disposition de tout un ensemble d'objets et jeux
- Explorer par le corps, l'intellect se développe Autonomie

Le rythme et le développement de l'enfant sont respectés.

*** L'art de ne rien faire : petite anecdote**

N'sira, jeune africaine, employée dans une crèche a beaucoup de cordes à son arc. Un jour elle décide de créer pour les enfants un atelier « pour ne rien faire ». Dès le matin elle dispose des coussins dans un coin de la crèche et s'y installe, attendant le client. Le personnel la regarde d'un oeil oblique pensant qu'elle ferait mieux de « travailler »... Mais très vite les avis changent le premier client arrive. Il s'agit de Laurent, surexcité ce matin. Que se passe-t-il au juste entre N'sira et Laurent? Toujours est-il que sans grand discours tous deux planent sereins, au milieu des coussins... Quelques semaines plus tard, N'sira est absente, une autre employée, qui elle, n'a envie de rien faire (pour son propre compte), propose de reprendre l'atelier. Mais fiasco : les enfants ne sont pas dupes ; cette personne ne sait pas « ne rien faire », au contraire a envie qu'on lui fiche la paix, ce qui vous l'admettez n'a rien à voir... Toujours est-il que savoir « ne rien faire » est un art très délicat... bien salutaire dans un milieu dit « éducatif » où l'on a parfois tendance à sur stimuler les enfants de façon intempestive.

Jean EPSEIN, « Des vertes et des pas mûres », Éditions Universitaires, 1999
(psycho-sociologue, spécialiste du jeu)

« Jeu, enjeu, pour l'enfant, de son développement. Jeu, nécessitant que l'adulte se mette en jeu, avec ce qu'il a dans la peau. » Jean EPSTEIN

1 - Un espace d'accueil (le hall)

Lieu de transition entre la famille et l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, permettant de créer du lien.

3 espaces vous sont offerts :

- Un espace ludothèque
- Un espace bibliothèque
- Un espace, lieu d'informations, d'affichage

C'est également une aire suffisamment vaste pour accueillir un groupe d'enfants en jeux

2 - Deux espaces de vie, pour deux groupes d'enfants d'âges différents

A - Côté « EST » (1- 2 ans) :

- Une salle de vie, aménagée en espaces modulables qui se transforme tout au long de l'année en fonction de l'évolution des enfants. Un module psychomotricité est en accès libre.

Un miroir contribue à la « reconnaissance de soi » avec une barre qui permet le passage de la position assise, à la position debout. Le mobilier est équipé de jeux à la disposition des enfants : imagiers, livres, qui attendent les petites mains pour

s'animer. Un espace de jeux symboliques : dînette, voitures, caisse à outils etc. Un coin avec des tables pour le repas, et les jeux de motricité fine : gommettes à coller, pâte à modeler, dessin à la craie, etc...

- Une salle aménagée en dortoir ou en salle de jeu, suivant les besoins.
- Une salle de bain avec des tables de change, casiers pour le linge, toilette, et robinets d'eau à la hauteur des enfants.
- Une cours extérieure, avec structure de jeu fixe, bateau et toboggan, un tableau à craie.

C'est l'espace de psychomotricité libre : jeu de ballon, porteurs.,

B - Côté « OUEST » (2-3 ans)

Ce service est constitué de 2 espaces, « Ouest 1 » « Ouest 2 ». Chacun est équipé d'une salle de vie et d'une salle modulable (repos-activités)

- Une première salle de vie :

Deux tables servent au repas et aux jeux de manipulation fine : peinture, pâte à sel pâtisserie, collage, gommettes

Le mobilier est à hauteur des enfants avec des jeux à disposition tels que jeux de tri, jeux de loto, perles à enfiler, livres etc.

Des portes manteaux sont à la hauteur des enfants, identifiés par leur photo et leur prénom

Des espaces de jeux symboliques, tel que poupées -dînettes, garage, bricolage

- Une seconde salle de vie, (cette pièce est modulable selon les besoins de la journée)

Un espace bibliothèque, fixé au mur

un espace objets transitionnels (sucettes, peluche), pochettes individuelles, personnalisées avec la photo de l'enfant, fixé au mur

un espace qui accueille les enfants pour la sieste avec des lits barquettes, nominatif afin de lui créer son espace personnel

un meuble avec des poignées, repérable à la photo de l'enfant pour y ranger ses vêtements au moment de la sieste

Un espace aménagé pour la motricité libre, ballons, danse, un espalier d'escalade

Chaque groupe « OUEST 1 » et « OUEST 2 » bénéficie :

- D'une salle de bain avec des tables de change, casiers pour le linge, toilettes, et robinets d'eau à la hauteur des enfants.
- D'une cour extérieure équipée d'une structure de jeu fixe (toboggan), un jeu d'eau pour l'été un tableau à craies.
C'est l'espace de psychomotricité libre : jeu de ballon, porteurs, tricycles, patins à roulettes, l'endroit idéal pour sauter, courir, grimper...
Quatre tables offrant un espace pour goûter à l'extérieur aux beaux jours

Au sein de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « Les Moussaillons », les propositions sont variées, l'équipe accorde autant d'importance aux jeux libres, aux ateliers, qu'à l'art « de ne rien faire »

6.4 - S'ouvrir vers l'extérieur

La découverte de l'environnement extérieur est une source d'enrichissement pour l'enfant.

**** Une activité « Baby-gym »** est proposée au dojo de la commune de Saint-Laurent-du-Var. Chaque semaine un groupe de six enfants, accompagné d'un(e) professionnel(e) en bénéficie grâce au minibus prêté par le service des sports. Un planning par cycle est établi afin que tous les enfants âgés de 2 à 3 ans en profitent.

**** Sorties à thème ou « autre »** ont lieu tout au long de l'année.

Exemple : « le goût » dans une boulangerie, visite d'une caserne de pompiers, sortie piscine, Parc Phoenix etc..

**** Faire une place aux parents, nous paraît essentiel, au rythme de divers événements du calendrier :**

Fête de Noël : spectacle, goûter

Goûters conviviaux : Les rois avec la galette, à la Chandeleur nous dégustons des crêpes...

Pour Carnaval : défilé costumé, lancer de confettis, sans oublier de se régaler avec les bugnes.

A l'été, kermesse

6.5 – La place de l'adulte

Les Adultes sont des phares, c'est à dire à la différence de phares en mer, la lumière qu'ils envoient n'éclaire pas à 360 degrés, ils sont des phares mobiles et directionnels. La lumière qu'ils envoient est celle de leur regard et les enfants en tiennent compte !

La visibilité de l'adulte pour l'enfant permet de répondre au besoin fondamental d'attachement, à une base de sécurité

- La/le professionnel(le) se positionne comme un « Phare », par le regard et sa posture,
- Il/elle adopte une position plus centrale, lorsqu'elle est seule avec un groupe
- Il/elle agit avec équité envers les enfants, adopte une réponse juste
- La/le professionnel(le) se place comme un régulateur de la répartition des enfants dans l'espace et des interactions entre eux
- Il/elle propose une diversité ludique à disposition des enfants pour lui permettre de changer plusieurs fois de jeux. Les enfants ont des capacités d'attention encore limitées et restent sur le même jeu à leur rythme, sur un temps variable
- Il/elle offre des jouets en rapport avec les besoins et les compétences physiques, intellectuelles de l'enfant
- L'adulte s'installe dans l'espace de jeu proche de l'enfant et se met à sa hauteur
- Installe des espaces pour un environnement adapté et sécurisé

- Inlité les enfants dans la mise en place de situation de jeux
- Range en proposant aux enfants cette « activité Jeu » : ranger est en effet une capacité Intellectuelle qui se développe naturellement chez les enfants autour de 2 ans

La/le professionnel(le) par sa posture d'observatrice permet :

- Une présence attentive et bienveillante
- Une entrée en relation avec l'enfant, communication, échanges
- De laisser l'enfant réfléchir, chercher des solutions, l'adulte ne fait pas à la place de..
- A l'enfant de rester maître du jeu, l'adulte limite son intervention
- Une proposition sans obligation
- L'encouragement positif
- De valoriser les compétences de l'enfant
- L'interaction, la verbalisation des actes, porter intérêt à l'enfant et enrichir son vocabulaire

6.6 -- Le Repas

Le repas est basé sur la notion de plaisir et progressivement d'autonomie.

« Sans les messages d'amour qui accompagnent les repas, l'alimentation ne suffit pas à assurer le développement psychique ni même physique de l'enfant. » T.BRAZELTON

Lorsque l'enfant passe progressivement à l'alimentation diversifiée, ce sont ses parents qui introduisent les nouveaux aliments au domicile.

C'est dans un cadre affectif et serein que se déroule les repas. La relation référente/enfant est privilégiée mais non exclusive. Elle suppose une attitude professionnelle réfléchie en équipe.

Un agent, adjoint technique est chargé des commandes et de la restauration. Il a été formé, ainsi qu'un agent remplaçant, à la méthode HACCP (Hazard-Analyses-Critical-Control-Point).

L'Etablissement d'Accueil du Jeunes Enfants « Les Moussaillons » a mis en place des outils permettant de respecter tous les stades de la chaîne alimentaire (Fiches techniques pour s'assurer de la bonne livraison et réception des marchandises, conservation des aliments, organisation de la production, réalisation de l'entretien et désinfection des surfaces alimentaires..).

Le programme National Nutrition Santé est suivi au plus près. Il a pour objectif l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Ainsi des menus variés et équilibrés sont proposés aux enfants. Ils sont affichés dans le hall.

6.6.1 - La collation du matin

Elle est servie à 9 heures (environ). Un fruit frais est proposé aux enfants.

6.6.2 - Le Déjeuner

Il est servi vers 11h15 :

- Dans le groupe des plus jeunes

La transition vers le repas s'annonce avec la verbalisation et le rituel « lavage des mains ». Au début de l'année (septembre), dans une salle de vie, les enfants continuent d'explorer l'univers du jeu en compagnie d'une référente. En effet, le jeu permet de détourner l'attention de l'enfant qui a faim. Dans une seconde salle de vie, le repas se déroule de façon échelonnée. Cela aide à faire connaissance avec les habitudes de l'enfant, construire une sécurité affective et de prendre en considération l'individualité dans le collectif.

- Dans le groupe des plus grands.

Après s'être lavés les mains au lavabo par petits groupes, les enfants s'installent librement à table.

Un adulte référent, vigilant et attentif, les aide à attacher leur serviette autour du cou et s'assoit avec eux pour préserver le calme...enfin presque !

La cuisinière arrive, elle met à disposition des enfants les verres, couverts, plateaux repas, et enfin les plats...

L'équipe des Moussaillons a fait le choix du plateau compartimenté pour une présentation agréable des plats et laisser libre cours à la curiosité naturelle de l'enfant.

L'enfant est servi de façon traditionnel (entrée, plat, dessert) toutefois il est libre de manger les plats dans l'ordre qui lui plaît. De ce fait, il n'est pas dans l'attente d'un aliment. Celui qui aime le goût sucré commence peut-être par le dessert mais goûte, voire mange son plat salé.

C'est à partir d'une organisation reconnue et comprise par l'équipe, que chaque enfant aura bien une place dans l'organisation et un temps variable pour lui permettre de manger réellement à son rythme. C'est la solidité de cette cohérence de l'équipe qui permet à chaque enfant d'être respecté dans ses besoins et compétences.

L'enjeu est de respecter le schéma alimentaire :

FAIM->APPETIT->REPAS->PLAISIR

Tout le monde a terminé, les plateaux, les verres sont rassemblés sur la table. Un gant de toilette distribué à chaque enfant efface les quelques traces et moustaches autour de la bouche sans oublier les mains !!!

Tour à tour chaque groupe va dans une autre salle pour se déshabiller...

6.6.3 - Le goûter

Les enfants apprécient « un produit laitier, avec un aliment céréalier, un fruit » préparé par la cuisinière. Il est servi à 15h15.

C'est aussi l'occasion de fêter les anniversaires (le gâteau est préparé en atelier pâtisserie le matin), de déguster la galette des rois, les crêpes pour la chandeleur...

6.7 - L'Autonomie

Découvrir et apprendre par soi-même en développant son esprit critique.

L'autonomie commence dès la naissance mais prend une forme particulière à chacun des stades de développement. L'autonomie est une forme d'indépendance acquise suite à de multiples expériences. Celle-ci existe dans toutes les activités initiées par l'enfant lui-même.

La /le professionnel(le) a un rôle très important dans la mesure où il accompagne l'enfant, le sécurise, lui donne des repères, le rassure par des mots, des attitudes, des câlins.

Pour l'enfant devenir autonome, c'est prendre des initiatives, c'est savoir choisir, c'est être capable d'intérioriser des règles, des limites et des interdits.

En effet, cela le sécurise et lui permet de grandir. Il est important que ces limites soient définies de façon cohérente par l'ensemble des professionnels (le)s.

La sécurité de base de l'enfant dépend, en grande partie, des conditions affectives, relationnelles et matérielles que nous lui offrons.

Ces conditions sont mises en place par la famille au domicile et par les professionnelles au sein de la structure. Elles accompagnent l'enfant dans son cheminement par la parole, le regard, l'attitude. L'adulte présent au côté de l'enfant a un rôle de guide, à distance, pour que chaque acquisition soit réellement la sienne. En effet, l'enfant a besoin du regard encourageant et réconfortant de l'adulte pour aller plus loin chaque jour.

L'enfant doit pouvoir vérifier que ce dernier est disponible et attentif -car- la route vers l'autonomie n'est pas une ligne droite et continue.

Des retours en arrière, des « régressions » sont toujours possibles, notamment lorsque l'enfant est préoccupé par quelque chose (déménagement, arrivée d'un nouveau-né dans la famille, tensions familiales...) et/ou lorsqu'il souhaite une attention particulière.

L'adulte est à l'écoute et doit pouvoir répondre à la demande de l'enfant.

« Plus l'enfant aura confiance en ses capacités, plus il se sentira apprécié dans ce qu'il fait et plus il aura le sentiment d'exister ou d'avoir une place auprès de l'adulte ».

Une action continue en faveur de l'autonomie à différents moments de la journée est réfléchi au sein de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « Les Moussaillons »

- Des portes manteaux identifiables par la photo de l'enfant :
Pour le groupe des plus jeunes, dans le service, les familles accrochent les manteaux, chapeaux, de leur enfant. Par la suite, celui-ci le reconnaîtra, son individualité est respectée.
Pour le groupe des grands, ils se trouvent dans la salle de vie, à hauteur de l'enfant. Celui-ci peut ainsi accrocher et prendre ses affaires personnelles seul.
- Des pochettes avec la photo de l'enfant sont à sa hauteur pour qu'il puisse ranger son objet transitionnel « doudou, tétine » lorsqu'il est prêt à prendre de la distance avec.
- Pour les plus grands, des casiers avec panières individuelles repérables à la photo de l'enfant sont installés dans une salle de vie. L'enfant est encouragé à aller chercher sa panière pour y ranger ses vêtements qu'il a ôtés avec l'aide de l'adulte si nécessaire, après le repas.
Au lever de table, il la retrouve pour s'habiller.

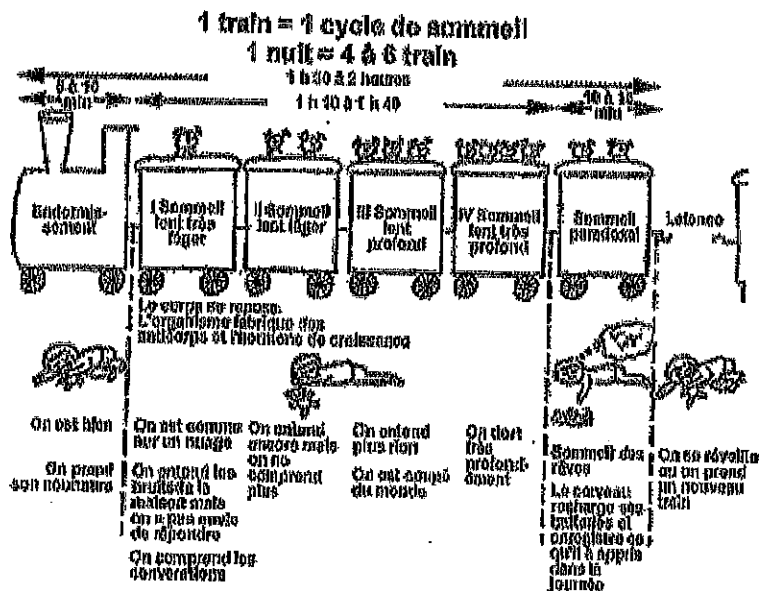
- Dans la salle de vie des « plus jeunes » : l'aménagement de l'espace sécurisant, accueillant et attractif permet à l'enfant d'investir et d'explorer librement. Par exemple, pour l'acquisition de la marche, il pourra s'appuyer sur du matériel mis à sa disposition.

Les soins :

- Pour les plus jeunes : Lorsque les enfants ont acquis la marche un escalier leur permet de monter jusqu'à la table de change, sans être soulevé par l'adulte .Le change debout au sol est préconisé, l'enfant est en interaction avec l'adulte.
- Pour les plus grands des toilettes et pots sont à leur disposition de l'enfant pour favoriser l'acquisition de la propreté. En fonction du développement de celui-ci, l'équipe le sollicite à changer lui-même sa couche .Pour cela d'un côté est disposé un bac à roulettes avec des couches, des gants et du savon ; de l'autre côté est disposé un seau pour les gants sales et une poubelle pour les couches, ainsi qu'une chaise pour que l'adulte soit à la hauteur de l'enfant. L'ergonomie des agents est favorisée.
 Le passage aux toilettes est proposé tout au long de la journée et en fonction de leurs besoins.
- Des robinets avec cellules de présence et distributeur de savon dans la salle de bain, vont inciter l'enfant à se laver les mains après être allé aux toilettes, avant le repas, ou après les ateliers salissants.

6.8 – Le Sommeil

Le sommeil est un besoin physiologique fondamental et une activité réparatrice. Il favorise une récupération physique et psychique, c'est un besoin vital. Il implique de la part de l'enfant le fait d'accepter de se laisser aller, dans un sentiment de confiance.



L'échange avec les parents permet à l'équipe de connaître les habitudes d'endormissement et rituels de leur enfant.

Le respect du sommeil, c'est aussi adapter au mieux l'accompagnement au coucher

L'ambiance du dortoir a été réfléchi pour permettre d'accompagner l'endormissement : Il y a toujours au moins un/une professionnel(le) auprès des enfants, par dortoir, pendant leur sommeil, pour parer à toute angoisse.

Musique douce, pénombre, les objets transitionnels « doudou et tétine » attendent les enfants sur leur lit pour les rassurer.

Les enfants dorment toujours dans le même lit et à la même place (pour favoriser les repères et l'individualisation dans le collectif) avec tour de lit pour les plus petits selon les besoins et lits barquettes.

Les professionnels (le)s sont vigilant(e)s aux signes de fatigue. Le rythme de sommeil de chaque enfant est respecté, notamment dans le service des plus petits (9 mois-18mois) en leur permettant de dormir suffisamment ou simplement de se reposer au calme.

Dans le service des plus jeunes, le lever échelonné permet au professionnel (le)s d'accueillir l'enfant individuellement et d'aller dans la salle de bain, le changer puis l'accompagner dans la salle de jeu.

Les plus grands font la sieste après le repas de midi. Un cycle de sommeil est respecté. Progressivement les enfants se réveillent... Afin de respecter le sommeil des autres, ils vont par petit groupe dans la salle de bain, se changer et s'habiller avec une professionnelle référente.

Ressourcés, les enfants sont prêts pour de nouvelles aventures !

6.9 - La Communication

Communiquer consiste à échanger ou à transmettre des informations de quelque nature que ce soit. Communiquer c'est aussi établir une relation, échanger des émotions, des désirs et des besoins.

La communication crée une dynamique conviviale. Elle rassure les enfants, les familles, l'équipe.

L'équipe a le souhait d'associer les parents à la vie de la structure. En effet, la relation entre les deux parties contribue au bien être de l'enfant, l'aide à grandir et à se construire.

Dans le hall d'accueil, véritable lieu d'informations et d'accompagnement pour les usagers, l'équipe met à la disposition des familles des documents sur ses connaissances professionnelles, ses expériences, des dépliants clairs et concis.

Des renseignements plus généraux sur les événements de la commune de Saint-Laurent-du-Var, en lien avec le pôle Intermédiaire Petite Enfance sont à l'affichage.

Les professionnels (le)s des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant se rencontrent lors de réunions, outils de travail essentiels pour échanger des informations, des observations et des idées. Elles/ils ont pour objectifs de veiller au bon fonctionnement de la structure, de débloquer des situations difficiles.

Cette réflexion commune permet d'instaurer une cohérence dans nos pratiques et surtout de réfléchir aux difficultés que nous rencontrons auprès du groupe d'enfants.

- des réunions par service hebdomadaire concernant le développement des enfants et ou le fonctionnement du service
- des réunions d'équipe complète ont lieu avant chaque période de congés annuels
- des réunions de travail : réalisation de projet, par exemple,
- des réunions entre les différents Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Commune de Saint-Laurent-du-Var (réunions de coordination, d'éducatrices de jeunes enfants..)

Communiquer, c'est aussi travailler en partenariat en créant des passerelles avec :

- la PMI (Protection Maternelle Infantile),
- le CAMSP (Centre d'Actions Médico-Sociale Précoce)
- Les directeurs d'école
- Les différents services municipaux : Informatique, service des sports (dojo, piscine)...

Les équipes partent en formation tout au long de leur carrière, leur permettant ainsi d'actualiser des connaissances de qualité.

Pour conclure

« Élevons nos enfants pour le monde de demain, le monde d'aujourd'hui aura changé quand ils seront grands. Aussi doit on en priorité aider l'enfant à cultiver ses facultés de création et d'adaptation » Maria Montessori

« Lorsque que nous comprendrons tout ce que l'enfant acquière par lui-même nous saurons ce que peut devenir l'homme » Marie Montessori

7- Les modalités d'accueil spécifiques

La commune de Saint-Laurent-du-Var concourt à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique, sous réserve que la forme du handicap soit compatible avec l'accueil en collectivité. Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ne sont pas des établissements de soin, mais des lieux d'éveil et de socialisation qui accueillent ces enfants en complément des structures médico-sociales extérieures.

Pour chaque enfant en situation de handicap et/ou présentant une maladie Chronique, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est réalisé conjointement par les professionnels qui accueillent l'enfant, les représentants légaux, le médecin de la famille, le médecin attaché à l'Etablissement d'Accueil du jeune enfant et la référente du Pôle Handicap. La situation de chaque enfant est prise en compte. Des réunions de concertation et de synthèse sont régulièrement organisées avec les différents partenaires intervenant dans la prise en charge de l'enfant afin de suivre son adaptation, son intégration et son évolution dans son environnement quotidien. Les représentants légaux sont toujours associés et sont tenus régulièrement informés.

- Les modalités d'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence permet de répondre à un événement qui n'aurait pas pu être anticipé par les responsables légaux de l'enfant, lorsque l'enfant n'est pas déjà inscrit dans un des Etablissements d'Accueil de Jeunes enfants. Il est soumis à l'accord du comité d'urgence qui évalue le caractère urgent de la situation. L'accueil est temporaire et limité à 2 semaines renouvelables une fois.

- Les actions mises en place pour faciliter le passage des enfants à l'école maternelle

Les Etablissements d'accueil du Jeune Enfant sont en lien avec les établissements scolaires de la commune afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants dans leur futur lieu de scolarisation.

8- Modalités des relations avec les organismes extérieurs

La Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale, participe au financement du fonctionnement de toutes les structures Petite Enfance, régies par la commune de Saint-Laurent-du-Var, par le versement de subventions :

- la Prestation de Service Unique ;
- la Prestation due au titre de la signature du Contrat-Enfance-Jeunesse entre la commune de Saint-Laurent-du-Var et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

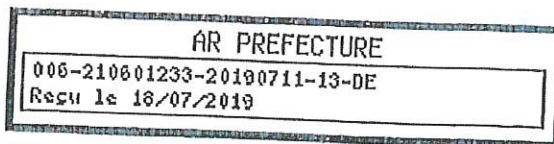
Le Contrat Enfance Jeunesse est articulé autour de deux finalités :

- ◆ améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements
- ◆ accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

La Commune de Saint-Laurent-du-Var a signé, en novembre 2018, avec la Caisse d'allocations Familiales des Alpes-Maritimes, une Convention Territoriale Globale, qui au travers d'un diagnostic partagé du territoire, maintient, actualise ou développe ses actions. La Convention Territoriale Globale est une déclinaison, sur le territoire, du Schéma Départemental des Services aux Familles.

Le Conseil Départemental concourt efficacement aux côtés des familles pour soutenir la politique Petite Enfance de la Commune de Saint-Laurent-du-Var.

Le Service Petite Enfance travaille en lien avec de nombreux partenaires pour offrir une qualité d'accueil aux enfants (Services Municipaux des Sports, Animation, Culture, Espaces Verts, Associations Municipales comme le Judo Club, l'AGASC, l'Education Nationale, le CAMPS, L'ARPAS.....)



9- Modalités de suivi du projet d'établissement

Le projet d'établissement doit être affiché dans un lieu de l'établissement ou du service accessible aux familles. Un exemplaire de ce document est transmis aux familles, dont les enfants sont inscrits dans l'établissement ou le service. Son suivi est assuré conjointement par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et le Pôle d'Intervention Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Les modifications (personnel, locaux, modulation de l'agrément...) l'impactant feront l'objet d'un avenant, voté par voie de délibération par le Conseil Municipal de la Commune, et devront impérativement être transmises pour vérification de la conformité à la législation en vigueur, par la directrice du Pôle Intermédiaire Petite Enfance au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes pour signature.

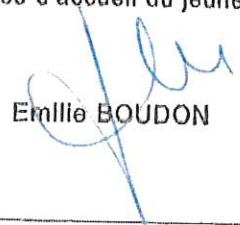
Ce document sera établi en triple exemplaires :

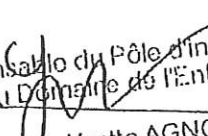
- un pour le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- un pour la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes
- un à conserver par chaque Etablissement Petite Enfance concerné

Le 26 JUL. 2019

Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Joseph SEGURA



DOCUMENT VISE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES	
DATE 20 AOUT 2019	Le Responsable de la section des modes d'accueil du jeune enfant
CACHET	 Emilie BOUDON
SERVICE	
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE	
SIGNATURE	

DOCUMENT VISE PAR LA CAF DES ALPES-MARITIMES	
DATE 5/8/19	Responsable du Pôle d'interventions sociales Est et du Domaine de l'Enfance et de la Famille
CACHET	 Yvette AGNOLETTO
SERVICE	
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE	
SIGNATURE	